

COALITION

pour le contrôle des armes / for Gun Control

www.guncontrol.ca

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Les policiers, les spécialistes et les victimes maintiennent que les mythes, la désinformation et l'argent sont derrière les efforts visant à démanteler le registre des armes à feu

Montréal, le 8 décembre 2009 - Les policiers, les victimes et les spécialistes en prévention du suicide luttent contre les mythes et la désinformation sur le registre des armes à feu. Alors que le pays était concentré sur la crise de la grippe A (H1N1), le 4 novembre 2009, la Chambre des communes a adopté en deuxième lecture le projet de loi C-391, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule)*. Ce projet de loi éliminera la nécessité d'enregistrer les carabines et les fusils, privant ainsi d'un outil essentiel les policiers, les experts en prévention du suicide et ceux qui travaillent à prévenir la violence conjugale.

« Les opposants au contrôle des armes à feu affirment que les fusils et les carabines ne peuvent pas constituer un problème au Canada. Ils ont tort. En effet, les fusils et les carabines représentent une partie substantielle des armes récupérées sur les scènes de crime dans notre pays. Ce sont les armes à feu les plus susceptibles d'être utilisées dans les cas d'homicides de policiers, de violence conjugale et de suicides, particulièrement chez les jeunes. À titre de policiers, nous constatons les dommages que peuvent occasionner les carabines et les fusils. Toute arme à feu en possession de personnes dangereuses menace la sécurité des Canadiens et malheureusement, cette loi leur facilitera l'accès aux armes et nuira au travail des policiers » a soutenu **le président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ), M. Denis Côté.**

Quant à l'utilité du registre, **M. Yves Francoeur, le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM)** a déclaré : « Les policiers partout au pays utilisent le registre environ 11 000 fois par jour. Nous avons utilisé le registre pour retirer des armes d'entre les mains de personnes dangereuses et pour résoudre des crimes. Nous avons besoin de savoir quelles sont les armes possédées par un individu. Est-ce que le registre préviendra tous les actes criminels? Bien sûr que non. Mais ce n'est surtout pas une raison valable pour faciliter la détention d'armes à feu par des personnes dangereuses, et c'est malheureusement ce que cette loi propose. L'affirmation selon laquelle les armes de chasse ne sont pas un problème est une aberration. Comme policier, j'étais à Polytechnique le 6 décembre 1989 et si cette loi passe, le Ruger mini 14 qui a été utilisé par l'assassin - sera une des armes non inscrite au registre. Combien de drames ont été évités par le registre? On ne le saura jamais, mais ça ne constitue pas un argument valable pour le détruire. »

« Les armes de chasse sont le type d'armes à feu le plus répandu dans les domiciles et donc renforcer les contrôles sur ces armes a contribué à réduire le nombre de suicides. C'est un mythe de penser que les armes à feu sont seulement un problème des gens qui habitent les grandes villes. En fait, on dénombre plus de suicides dans les régions où il y a un taux plus élevé de possession d'armes à feu » a précisé **le directeur général de l'Association québécoise pour la prévention du suicide, M. Bruno Marchand.** Il a ajouté : « Depuis 1995, il y a eu une réduction importante du nombre de suicides par arme à feu au Québec. Le registre des armes ainsi que les efforts déployés afin de sensibiliser à l'entreposage sécuritaire de ces armes ont eu un impact important sur cette diminution durant une période où le taux de suicide a baissé significativement au Québec. L'enregistrement permet de retirer les armes à feu lorsque des risques de suicide sont connus. »

La présidente de la Coalition pour le contrôle des armes et professeure à l'Université Ryerson de Toronto, M^{me} Wendy Cukier, a mentionné : « Il s'agit d'une campagne à la manière américaine bien financée qui déforme les faits. Des millions de dollars ont été dépensés pour mener des campagnes ciblées et élaborer des stratégies. Des rapports ont été retenus jusqu'après le vote. Les adversaires continuent à invoquer les coûts

du registre, mais la Gendarmerie royale du Canada a clairement déclaré que démanteler l'enregistrement des armes d'épaules épargnera au plus trois millions de dollars par an, moins que les coûts associés à une enquête complexe sur un homicide. Les Canadiens doivent comprendre que sept millions d'armes à feu ont été enregistrées. L'argent a été dépensé. Les seules armes qui doivent être enregistrées maintenant sont les nouvelles armes à feu ou celles qui sont revendues. Les trois millions de dollars que coûte le maintien de l'enregistrement des carabines et fusils sont peu significatifs comparativement aux coûts associés aux blessures et aux décès par armes à feu. »

M^{me} Sylvie Haviernick, dont la soeur Maud a été tuée le 6 décembre 1989 a conclu: « Vingt ans après le massacre de l'École Polytechnique, je suis étonnée que nous tenions encore ce débat. Le lobby des armes à feu a des ressources et est hautement motivé mais il représente un faible pourcentage de la population. À la suite de la tragédie de Polytechnique, une grande majorité de Canadiens ont appuyé le contrôle des armes à feu. Cependant, aujourd'hui encore, nous avons besoin de l'appui de tous les Canadiens qui se sentent concernés par la violence dans notre société. Il y a vingt ans, le contrôle des armes était une idée pour contrer la violence. Aujourd'hui, les faits sont clairs. C'est un outil indispensable qui profite à tous et à toutes. Nous avons besoin du contrôle des armes à feu et rien de moins. »

Des associations telles l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers, la Canadian Association of Police Boards, l'Association canadienne des médecins d'urgence, le YWCA du Canada, l'Association canadienne des femmes diplômées d'université, l'Association canadienne pour la santé des adolescents, le Barreau du Québec, la Fédération des femmes du Québec, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, le G-13 des groupes de femmes du Québec, et l'Association pour la santé publique du Québec s'opposent également au démantèlement du registre des armes à feu.

Depuis 1989, la Coalition pour le contrôle des armes mène une lutte active en faveur de la réduction des blessures, des décès et des homicides commis avec une arme à feu. Elle est appuyée par plus de 300 associations. Parmi ces groupes, citons, entre autres, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, la Fraternité des policiers et policières de Montréal, l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des médecins d'urgence, l'Association canadienne de justice pénale, le Congrès du travail du Canada, le YWCA du Canada, des groupes de femmes et des victimes.

-30-

Source : Coalition pour le contrôle des armes
514 725-2021
cgc.montreal@gmail.com
www.guncontrol.ca